

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

**Séance du 16 janvier 2004
(convocation du 5 janvier 2004)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Janvier Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. FLORIAN Nicolas, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. FELTESSE Vincent à M. SEGUREL Jean-Pierre
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard
M. GELLE Thierry à M. FLORIAN Nicolas
M. LAMAISON Serge à M. BRANA Pierre
M. MARTIN Hugues à M. PONS Henri
M. ROUSSET Alain à Mme. CARTRON Françoise
M. SAINTE-MARIE Michel à M. TAVART Jean-Michel
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BENOIT Jean-Jacques à M. JOUVE Serge
M. BOCCHIO Claude à Mme. BRUNET Françoise
M. BREILLAT Jacques à M. CAZABONNE Alain
M. CASTEL Lucien à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André
Mlle. CHARBIT Myriam à Mlle. COUTANCEAU Emilie

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. FERILLOT Michel à M. BELIN Bernard
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. FAYET Véronique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MILLET Thierry à M. MERCHERZ Jean
M. MONCASSIN Alain à Mme. FAORO Michèle
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. BRON Jean-Charles
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SAVARY Gilles à M. RESPAUD Jacques

M. BANAYAN Alexis à M. BANNEL Jean-Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. CAZENAVE Charles à M. CANOVAS Bruno (jusqu'à 10 H 45)
Mme DESSERTINE Laurence à M. CAZABONNE Didier (jusqu'à 10 H 45)
M. GUICHOUX Jacques à M. DOUGADOS Daniel (jusqu'à 10 H 50)
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime (jusqu'à 11 H 15)

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Location et maintenance d'un système numérique
d'impression et de reproduction de documents couleur destiné à l'atelier
d'impression de la Communauté Urbaine**
☐ **Appel d'Offres - Autorisation**

Madame EYSSAUTIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'atelier d'impression de la Communauté Urbaine de Bordeaux réalise les impressions couleur pour tous les services communautaires.

En 2002, ce sont plus de 855 000 tirages qui ont été produits. Pour cette année 2003, ce chiffre est d'ores et déjà dépassé compte tenu du rythme mensuel de production, plus de 1 200 000 de tirages seront réalisés.

Pour cela, l'atelier dispose aujourd'hui d'un matériel dont le marché de location et de maintenance arrive à échéance le 20 mai 2004. Il comprend la location de deux machines et un prix copie forfaitaire incluant la maintenance.

C'est pourquoi, il convient de prévoir d'ores et déjà de lancer un nouveau marché pour la mise en place d'un équipement performant, adapté aux besoins en constante augmentation. Ce dernier permettra certes d'améliorer la qualité et la vitesse de production, mais aussi, grâce au numérique, une grande souplesse d'utilisation par une meilleure gestion des flux des demandes. Il consistera en l'installation de deux machines complémentaires, gérées, pour les deux, par ordinateur ce qui n'est pas le cas aujourd'hui où seule, la cellule P.A.O. (Publication Assistée par Ordinateur) est équipée d'un tel matériel. Elles devront permettre l'impression en moyenne de 100000 copies couleur par mois. L'équipement informatique, les progiciels nécessaires et la formation de 6 agents seront intégrés dans les prestations demandées.

C'est dans ce sens que le service de la Logistique a élaboré le dossier de consultation des entreprises sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des dispositions des articles 33 alinéa 3 et 58 à 60 du Code des Marchés Publics.

Le nombre de copies et autres consommables difficilement quantifiables ne pouvant être définis à l'avance, le marché à intervenir sera un marché à bons de commandes selon les dispositions de l'article 72-I.1 du code des marchés publics.

Les montants minimum et maximum sont estimés respectivement à 300 000 et 700 000 €uros HT. Cette fourchette a été déterminée en fonction des dépenses des trois dernières années, période pendant laquelle l'on constate des dépenses limitées en 2001 et 2002 et une forte évolution à la hausse en 2003.

Ce marché sera conclu à prix unitaire pour une période de 3 ans à compter du 21 mai 2004.

Le montant de l'ensemble de ces prestations est estimé globalement à 600 000 €uros H.T.

La dépense correspondante, prévue au budget sera imputée comme indiqué ci-dessous :

Comptes	Chapitre	Fonction	CRB
6135 et 6156	011	0202	A200

Compte tenu du montant global mis en concurrence, l'appel d'offres donnera lieu à publicité au niveau européen.

Ce dossier est consultable par les élus communautaires en application des articles L 21.21-12 et L 21.21-13 du code général des collectivités territoriales à l'Hôtel de la Communauté, au Service des Marchés Publics – 13^{ème} étage.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation et autoriser Monsieur le Président à :

- lancer un appel d'offres ouvert en application des articles 33 alinéa 3, 57 à 59 du code des marchés publics,
- signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis la proposition la plus avantageuse,
- procéder, en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à la recherche de prestataires en application de l'article 59 dudit code, soit par voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un nouveau dossier adapté à la conjoncture économique, soit par marché négocié, conformément aux dispositions de l'article 35.1 dudit code,
- signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 janvier 2004,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
11 FÉVRIER 2004**

M. ODETTE EYSSAUTIER